



Communiqué de presse

Mercredi 1^{er} février 2012

**Le gouvernement invente la « chasse scientifique » aux oies
pour contourner une décision du Conseil d'Etat**

A la demande des chasseurs, la ministre de l'écologie a soumis au Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage, hier mardi 31 janvier, un arrêté autorisant la chasse des oies « aux fins de études scientifiques » du 1^{er} au 10 février 2012. Or, il existe déjà un programme de étude sur les oies, coordonné par l'ONCFS, et aucune raison scientifique ne exige de tuer des oies après la fermeture de la chasse ! En réalité, sous couvert de études, il s'agit de contourner la décision du Conseil d'Etat qui a demandé à la ministre de fixer la fermeture de la chasse des oies au 31 janvier.

Dans le même temps, le gouvernement revient sur ses engagements en abrogeant les moratoires sur la chasse du courlis cendré et de l'epider à duvet, deux espèces en mauvais état de conservation, classés sur la liste rouge. Pourtant, ces moratoires faisaient partie d'un accord signé à la table ronde chasse en 2008, dont l'Etat se était porté garant.

Toutes ces mesures sont prises en urgence, sans aucune évaluation scientifique du GEOC (Groupe d'Experts sur les Oiseaux et leur Chasse), instance créée à la suite de la table ronde chasse. En agissant ainsi, le président de la République fait fi de la nouvelle gouvernance qu'il a prônée dans le cadre du Grenelle de l'environnement, des décisions de la table ronde chasse qu'il avait instaurée et des recommandations des scientifiques.

France Nature Environnement, la Ligue ROC et la Fondation pour la Nature et l'Homme ne acceptent pas ces mesures. Tout comme la LPO, elles dénoncent le mépris du dialogue environnemental et démocratique, comme du droit, dont témoignent la méthode autant que les décisions improvisées et destinées, en période électorale, à flatter une catégorie de usagers de la nature.